

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 9 (1901)
Heft: 4

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

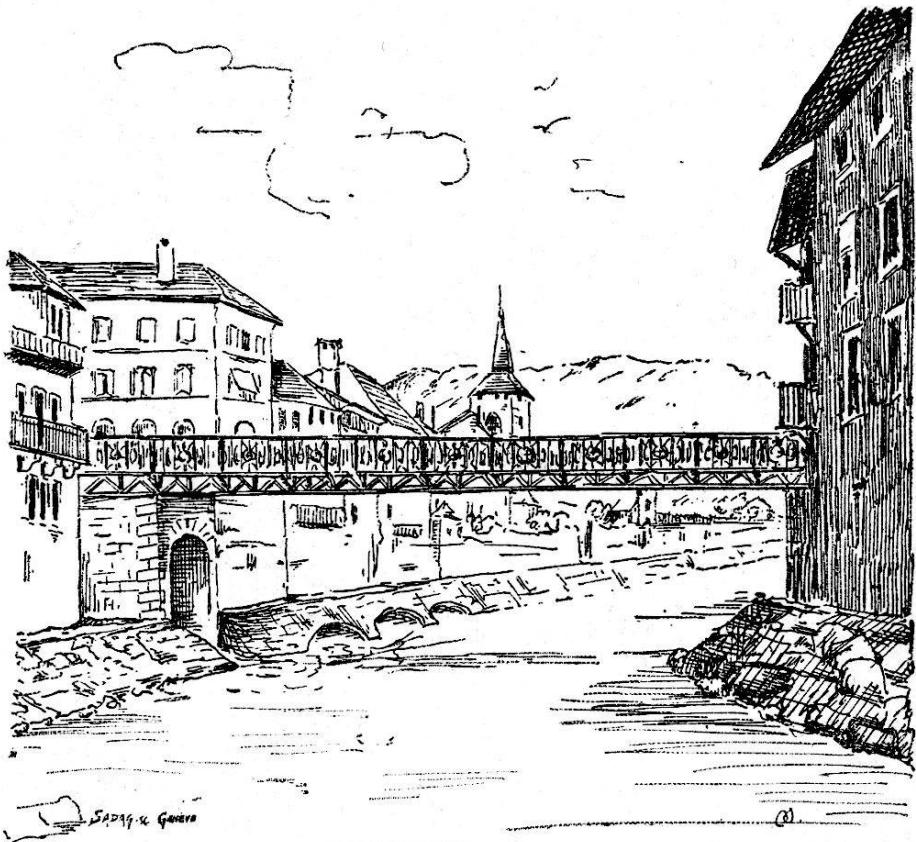
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1852 et 1888 et qui, avec ses trois arches, donnait tant de caractère au paysage ; il a été démolî en 1898-1899 et remplacé par le pont actuel tout en fer, voir notre dessin III,



achevé et éprouvé le 17 avril 1899. Il a coûté 45,600 francs et a été construit par MM. Wolff et Chappuis, de Nidau.

La démolition et la reconstruction de ce pont ont été nécessitées par les travaux de la correction de la Broye.

Dr René MEYLAN.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

A la séance du jeudi 14 février de la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève**, M. Henri Fazy a tenu son nombreux auditoire sous le charme de sa parole en lui communiquant un nouveau chapitre de sa captivante histoire de Genève au temps de l'Escalade. L'éminent historien s'est attaché à faire revivre les épisodes de la lutte engagée, en 1601, après la conclusion du traité

de Vervins, entre la seigneurie et le duc de Savoie, dans le mandement de Gaillard, où les deux Etats rivaux entendaient exercer les attributions du pouvoir souverain, et cela spécialement en ce qui touchait à l'exercice du culte. « Le matin, dit M. Fazy, les soldats savoyards faisaient chanter la messe dans les villages, le soir la seigneurie rétablissait le prêche. »

En même temps, Genève avait à soutenir une autre lutte plus pacifique mais tout aussi grave avec son voisin et ami, le roi Henri IV, pour la conservation du pays de Gex conquis par la petite République sur le duc de Savoie au prix d'efforts héroïques. Le roi hésitait, car il lui en coûtait de désobliger d'aussi bons amis que les Genevois, cependant la raison d'Etat appuyée sur les engagements pris envers le pape et le duc Charles-Emmanuel finirent par l'emporter. Aucune amertume ne devait être épargnée à Genève, qui apprenait par le canal de ses fidèles députés à Paris, Chapeauroge et Aujourrant, que les Ligues suisses et même les Bernois, ses combourgeois, faisaient cause commune avec ses plus cruels ennemis pour engager le roi à ne céder aucune de ses prétentions sur le baillage de Gex.

En terminant sa belle conférence, M. Fazy a fait entrevoir aux membres de la Société, pour une de leurs prochaines séances, la lecture d'un nouveau chapitre de son histoire relatif aux rapports entre le complot du duc de Biron et l'Escalade.

* * *

M. le professeur Ernest Muret s'est attaché à réfuter, par une argumentation serrée, la thèse du P. Berthier relative au séjour de Dante à Lausanne, en 1310, lors du passage dans cette ville de l'empereur Henri VII occupé à aller pacifier l'Italie et faciliter le retour des exilés politiques victimes de luttes entre les partis guelfe et gibelin. On n'ignore pas que l'illustre poète était lui-même au nombre des exilés et qu'il s'était réfugié à Paris, d'où il serait parti, suivant le P. Berthier, pour aller à Lausanne intéresser l'empereur à sa cause.

Au début de la séance, M. Alfred Cartier, président, avait rendu hommage en excellents termes au souvenir de M. Edmond Pictet, l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la société mort depuis la séance précédente.

Séance du jeudi 28 février. — Le président fait part du décès d'Hippolyte Gosse, le plus ancien des membres effectifs de la Société, et rappelle, à cette occasion, les nombreux services rendus par le défunt à l'archéologie.

M. le professeur Ch. Seitz, dans une étude sur Napoléon et l'éveil des nationalités en Europe, arrive par le rapprochement de faits connus à des conclusions à la fois très intéressantes et très nouvelles. Le conférencier montre à quel point l'action puissante exercée en Europe par Napoléon et sa politique de conquêtes a contribué à l'éveil de ce sentiment nouveau, car les termes de patrie et de nationalité étaient loin d'avoir à la fin du dix-huitième siècle la signification qu'ils ont acquise depuis.

M. Ch. Morel communique des observations sur quelques chartes du X^e siècle relatives à un comte Turimbert, qu'il suppose avoir joué un rôle important sous le règne de Rodolphe II de Bourgogne. La première, de l'an 930, a trait à une concession de terres dans le Pays de Vaud, la Gruyère et le Chablais, et contient un certain nombre de lieux fort défigurés par les copistes ou mal lus par les éditeurs de cette pièce; il croit avoir réussi à en rétablir la véritable orthographe et à identifier la plupart d'entre eux. Le bénéficiaire de cette concession, Turimbert, n'est pas qualifié de comte, ce qui tient sans doute au fait que la subscription manque. En revanche, ce titre lui est donné dans deux autres chartes de 923 et 926. Le même nom revient dans une charte qu'on datait de 921. M. Morel prouve qu'elle est des environs de 1038. En terminant, il exprime quelques regrets sur la façon imparfaite dont certains recueils ont publié les documents du moyen âge, rendant ainsi leur emploi fort difficile aux historiens.

NOTE. — Une phrase de l'article publié dans la livraison de mars à propos de l'*Histoire de la nation suisse* de M. van Muyden pourrait être, vu son manque de précision, interprétée d'une manière défavorable pour cet ouvrage. Elle dit que « M. Gobat dans son *Histoire suisse racontée au peuple*, M. van Muyden dans son grand ouvrage ignorent les récits traditionnels... » Il faut établir nettement une différence entre ces deux auteurs à propos de cette question. Si l'un et l'autre ont laissé de côté le récit légendaire lui-même, M. van Muyden a, en revanche, consacré un chapitre des plus intéressants et des plus complets à montrer la formation de la légende de Tell et à discuter la valeur des chroniques qui parlent des hommes du Grütli.

Eug. MOTTAZ.
